

7042/16
(OR. en)

PRESSE 16
PR CO 16

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3457^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 14 mars 2016

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Iran	3
Russie	4
Processus de paix au Proche-Orient	5
En marge du Conseil:	6
– Déjeuner	6
– Deuxième session du Conseil d'association UE- République de Moldavie	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– République centrafricaine	7
– Al-Qaïda: l'UE modifie les mesures restrictives conformément à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies	9

DÉVELOPPEMENT

– Burundi: l'UE clôture les consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou	10
– Rapport spécial n° 15/2015 de la Cour des comptes européenne intitulé: "L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée en Afrique de l'Est au titre de la facilité ACP- UE pour l'énergie"	10

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

– République centrafricaine - mission militaire de formation	12
– Contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires - rapport annuel	12

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Iran

Le Conseil a débattu des relations avec l'Iran et des domaines dans lesquels la reprise de la coopération avec ce pays pourrait être envisagée à la suite de l'adoption du plan d'action global commun et de la levée de toutes les sanctions de l'UE liées au nucléaire.

La haute représentante a informé les ministres du déplacement qu'elle doit effectuer à Téhéran le 16 avril 2016, au cours duquel, accompagnée d'une délégation de membres de la Commission, elle examinera différents domaines de coopération avec l'Iran. Parmi ces domaines figurent le commerce et l'investissement, l'énergie, les transports, l'environnement, les migrations, les droits de l'homme, la lutte contre la drogue, ainsi que l'éducation, la recherche et la science.

Le 16 janvier 2016, le Conseil a levé toutes les sanctions économiques et financières liées au nucléaire que l'UE avait prises contre l'Iran. Cette décision est intervenue après que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a vérifié que l'Iran a appliqué les mesures liées au nucléaire qui avaient été arrêtées et qui figurent dans le plan d'action global commun.

La mise en œuvre par l'Iran de l'accord sur le nucléaire demeure la première priorité de l'UE. La haute représentante a informé les ministres que l'AIEA avait récemment confirmé que l'Iran mettait en œuvre les engagements qu'il a pris.

Russie

Le Conseil a fait le point sur les relations entre l'UE et la Russie.

Il a réaffirmé l'unité de l'UE sur la base de politiques et de principes existants. La haute représentante a rappelé cinq principes qui guident la politique de l'UE à l'égard de la Russie:

- la mise en œuvre de l'accord de Minsk, qui est la condition préalable essentielle à toute modification substantielle de la position de l'UE à l'égard de la Russie;
- des relations renforcées avec les partenaires orientaux et d'autres voisins de l'UE, y compris l'Asie centrale;
- le renforcement de la résilience de l'UE (par exemple, en ce qui concerne la sécurité énergétique, les menaces hybrides ou la communication stratégique);
- la possibilité d'une coopération sélective avec la Russie sur des questions présentant un intérêt pour l'UE;
- la nécessité de nouer des contacts interpersonnels et de soutenir la société civile russe.

Les ministres ont unanimement approuvé ces principes directeurs.

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a débattu des tout derniers développements intervenus dans la région, ainsi que d'une initiative conduite par la France et ayant pour but de convoquer une conférence internationale à Paris, d'ici l'été 2016, en vue de relancer le processus de paix au Proche-Orient. Les ministres se sont déclarés favorables à cette initiative conduite par la France.

La haute représentante a également communiqué des informations aux ministres sur les projets qu'a le Quatuor d'élaborer un rapport formulant des recommandations en vue d'une désescalade de la violence et de la promotion d'une solution fondée sur la coexistence de deux États.

La conférence qui se tiendra à Paris réunira les parties israélienne et palestinienne sur le terrain, ainsi que des partenaires de la région et des acteurs internationaux de premier plan tels que les États-Unis, l'UE, les Nations unies, la Russie (le Quatuor), les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et les principales parties prenantes arabes.

L'UE présente un front uni dans sa volonté de parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États - selon les paramètres définis dans les conclusions du Conseil de juillet 2014 - qui réponde aux besoins de sécurité israéliens et palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et règle toutes les questions relatives au statut définitif afin de mettre un terme au conflit.

En marge du Conseil:

– *Déjeuner*

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Libye, Martin Kobler, concernant l'évolution récente de la situation en Libye.

– *Deuxième session du Conseil d'association UE - République de Moldavie*

L'Union européenne et la République de Moldavie (ci-après "Moldavie") ont tenu ce jour la deuxième session du Conseil d'association dans le cadre de l'accord d'association. L'UE et la Moldavie ont réaffirmé leur détermination conjointe à honorer leurs engagements visant à renforcer l'association politique de la Moldavie avec l'UE et son intégration économique à l'UE.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

République centrafricaine

Le Conseil a approuvé les conclusions suivantes:

- "1. La République centrafricaine (RCA) vient de franchir une nouvelle étape décisive. La tenue pacifique des scrutins électoraux en RCA avec une mobilisation importante des électeurs centrafricains est un succès réel pour le processus de transition politique et les aspirations démocratiques de la population centrafricaine dans son ensemble.
2. L'Union européenne (UE) félicite les autorités centrafricaines, sous l'autorité de M^{me} Catherine Samba-Panza, et toutes les parties prenantes, notamment l'Autorité Nationale des Élections (ANE), pour leurs efforts qui ont renforcé la crédibilité et la transparence des scrutins groupés du 14 février 2016. L'UE prend note de l'annonce des résultats définitifs de l'élection présidentielle et du premier tour du scrutin législatif en RCA. Elle félicite M. Faustin-Archange Touadéra pour son élection à la Présidence de la République. Elle salue l'attitude responsable dont a fait preuve M. Anicet Dologuélé, en reconnaissant les résultats. L'UE appelle toutes les parties prenantes à reconnaître la légitimité des autorités issues des élections. Désormais, il est important de finaliser le cycle électoral. L'organisation du deuxième tour des élections législatives dans les délais impartis constitue, à cet égard, un pas décisif pour l'achèvement de la transition dans le pays.
3. Dès leur entrée en fonctions, les autorités nouvelles issues des élections auront à relever de nombreux défis au service de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays: le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des éléments des groupes armés, la consolidation de l'État et la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre l'impunité et la mise en place d'une justice transitionnelle, la restauration de l'État de droit et de la cohésion sociale, la fourniture des services sociaux de base, le redémarrage de l'économie et la création d'opportunités d'emploi ainsi que l'exploitation responsable et durable des ressources naturelles. Ces chantiers doivent être conduits dans le respect des principes de bonne gouvernance démocratique et économique, et selon une approche constructive de dialogue, dans l'esprit du Forum de Bangui. Le retour des réfugiés et déplacés dans leur communauté d'origine constitue un objectif essentiel, dont les conditions devront être mises en place. La conduite de l'ensemble de ces actions contribuera à une stabilisation durable du pays et encouragera la communauté internationale à maintenir son engagement aux côtés de la RCA. L'UE, qui a apporté un soutien rapide, multiforme et considérable au processus de transition, est consciente de l'ampleur des défis qui demeurent et se tient prête à appuyer les autorités élues dans l'action qu'elles conduiront pour les relever.

4. L'UE salue l'engagement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA) et l'appui de l'opération Sangaris qui ont contribué largement au déroulement dans le calme du processus électoral. L'action de la MINUSCA, notamment pour soutenir les autorités centrafricaines dans la conduite du processus de DDR, pour coordonner l'aide internationale dans le domaine sécuritaire et pour aider les autorités à concevoir et à mettre en œuvre la réforme du secteur de sécurité, y compris par la prestation de conseils stratégiques et en matière de vetting, est primordiale. L'UE continuera la coordination avec les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux dans ce contexte. L'UE rappelle par ailleurs le rôle essentiel des acteurs de la région à la stabilisation et la réconciliation en RCA et les appelle à poursuivre ces efforts.

5. Afin de contribuer à la réforme des Forces armées centrafricaines (FACA), dans le cadre de l'approche globale de l'UE en RCA, le Conseil a approuvé un Concept de gestion de crise en vue d'une mission militaire de la Politique de Sécurité et de défense commune (PSDC) d'entraînement (EUTM RCA), d'une durée initiale de deux années, basée à Bangui en tant que mission de suivi d'EUMAM RCA. Cette mission de la PSDC contribuera à fournir au gouvernement centrafricain des conseils d'experts, de formation et d'entraînement opérationnel, dans le cadre général de la réforme du secteur de la sécurité en RCA, au profit de la transformation des FACA en une force armée professionnelle, démocratiquement responsable et représentative des composantes de la nation. Le Conseil invite le Service européen pour l'action extérieure à poursuivre les travaux de planification opérationnelle, en vue de permettre la mise en place et le déploiement de la mission, soumis à des décisions du Conseil, avant la fin du mandat d'EUMAM RCA. Afin de permettre à la mission de conduire une action efficace en faveur d'un renforcement des capacités des autorités et forces centrafricaines, dans le contexte de l'initiative européenne en faveur du renforcement des Capacités en soutien à la Sécurité et au Développement (CBSD), des solutions de financement devront être trouvées pour combler les besoins en matière d'équipement qui découleront des formations dispensées. Il souligne enfin l'importance d'une coordination étroite avec les partenaires, notamment les autorités centrafricaines et l'ONU, afin d'assurer une bonne coopération et complémentarité des efforts en cours en vue de restaurer la stabilité de la RCA.

Le Conseil souligne par ailleurs l'importance d'assurer des ressources équilibrées et suffisantes à toutes les missions de la PSDC.

6. Tout en prenant note de la situation sécuritaire plus apaisée que connaît le pays, l'UE reste préoccupée par la situation humanitaire en RCA, en particulier pour les populations déplacées et/ou enclavées. L'UE souligne la nécessité que la communauté internationale continue à répondre à l'urgence humanitaire dans cette période cruciale pour le pays et rappelle son engagement continu et son effort humanitaire neutre et impartial. Elle appelle l'ensemble des parties à garantir aux organisations humanitaires et à leur personnel l'accès en toute sécurité, en temps opportun et sans entrave à toutes les zones, dans le plein respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire et du droit international humanitaire, et cela afin de leur permettre de mettre en œuvre leurs activités de protection des civils et l'acheminement de l'aide.

7. L'UE appelle à un appui supplémentaire de la communauté internationale, y compris en faveur des populations les plus vulnérables, notamment afin de renforcer leurs capacités de résilience et de relancer au plus vite les grands projets de développement dont l'avenir du pays dépend. À cet égard, la mobilisation des ressources économiques propres et la poursuite de l'appui budgétaire tant international qu'europpéen est indispensable. Il est notamment important de soutenir l'État afin d'accroître, sur l'ensemble de son territoire, la capacité du secteur public non seulement à délivrer les services sociaux de base à la population, mais aussi à s'engager dans la stabilisation du pays et la reconstruction de l'État ainsi que la capacité de celui-ci à remplir ses obligations de protection des civils. Le Conseil se félicite du succès du fonds Békou en faveur de la reconstruction de la RCA et appelle à poursuivre la mobilisation.
8. L'UE relève la nécessité de maintenir la mobilisation internationale après les élections pour conforter dans la durée la sortie de crise de ce pays. L'UE est disposée à jouer un rôle actif dans cette mobilisation en appuyant l'organisation d'une conférence internationale, qui pourrait se tenir à Bruxelles."

Al-Qaida: l'UE modifie les mesures restrictives conformément à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies

Le 14 mars 2016, le Conseil a adopté une décision modifiant les mesures restrictives à l'encontre des membres de l'organisation Al-Qaida ainsi que d'autres personnes, groupes, entreprises et entités associés.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

DÉVELOPPEMENT

Burundi: l'UE clôture les consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou

Le 14 mars 2016, le Conseil a conclu la procédure de consultation avec le Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat UE-ACP (accord de Cotonou). Les propositions d'engagements présentées par le gouvernement burundais sont insuffisantes pour répondre aux préoccupations de l'UE. Celle-ci a suspendu les appuis financiers directs fournis à l'administration burundaise, y compris les appuis budgétaires, mais maintient intégralement son soutien financier à la population ainsi que son aide humanitaire.

Dans sa décision, le Conseil expose également les mesures spécifiques devant être prises par le gouvernement burundais, qui seraient susceptibles de mener à la reprise d'une coopération pleine et entière.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Rapport spécial n° 15/2015 de la Cour des comptes européenne intitulé: "L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée en Afrique de l'Est au titre de la facilité ACP- UE pour l'énergie"

Le Conseil a approuvé les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil accueille avec satisfaction le rapport spécial n° 15/2015 de la Cour des comptes intitulé: "L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée en Afrique de l'Est au titre de la facilité ACP- UE pour l'énergie"
2. Le Conseil note que l'une des principales conclusions de la Cour est que la Commission a globalement réussi à améliorer l'accès des personnes démunies d'Afrique de l'Est aux énergies renouvelables grâce à la facilité pour l'énergie, mais qu'elle aurait pu mieux faire.
3. En outre, le Conseil note que la Cour a estimé que la Commission a utilisé la facilité pour l'énergie efficacement et que la plupart des projets examinés ont donné des résultats satisfaisants et ont de bonnes perspectives de durabilité.
4. Le Conseil note également que dans son rapport, la Cour mentionne que la Commission a sélectionné les projets selon des priorités bien définies et appliqué des critères de sélection adéquats pour les appels à propositions.
5. Toutefois, le Conseil s'inquiète de ce que la Cour ait relevé certaines incohérences dans les résultats des processus de sélection. En outre, la Cour a indiqué que pour cinq seulement des seize projets examinés, les rapports ont été établis en temps utile et leur qualité était conforme aux attentes. Sur les seize projets examinés, douze ont été menés à bonne fin: cinq avaient dépassé leurs objectifs initiaux ou allaient probablement le faire, deux avaient atteint leurs objectifs ou allaient vraisemblablement le faire, et cinq n'allaient sans doute pas atteindre leurs objectifs, mais avaient tout de même obtenu des résultats acceptables.

6. À cet égard, le Conseil souscrit aux recommandations adressées à la Commission en ce qui concerne la sélection, le suivi et la durabilité des projets, recommandations qui visent à optimiser l'efficacité et les retombées de l'aide au développement de l'UE et à assurer la durabilité des projets financés.
7. Le Conseil constate que la Commission accepte les recommandations de la Cour et a attiré l'attention sur plusieurs initiatives qu'elle a déjà prises pour renforcer le suivi et améliorer la durabilité des projets; il s'agit notamment des améliorations introduites dans l'appel à propositions ultérieur, du renforcement de la fonction de suivi permanente et des innovations mises en place dans la mise en œuvre du programme pour l'énergie durable au titre du programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent.
8. Le Conseil n'ignore pas que pour réaliser des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs en matière de développement, il est essentiel d'assurer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables et durables.
9. Compte tenu de ce qui précède, ainsi que des observations de la Cour des comptes, le Conseil invite à la Commission à:
 - a) tenir compte, dans ses actions à venir, des enseignements tirés du fonctionnement de la facilité pour l'énergie, y compris un équilibre bien pensé entre adaptation et atténuation. En particulier, les futures évaluations et interventions devraient viser à intégrer la perspective des personnes touchées par la pauvreté et veiller à ce que ce groupe particulier ait accès à l'énergie renouvelable. En outre, les futures actions devraient accorder une place plus importante à l'égalité des sexes et faire en sorte que les questions qui y sont liées soient prises en compte et fassent l'objet d'un suivi à tous les stades des projets, y compris l'évaluation;
 - b) évaluer plus efficacement les risques liés à la conception des projets ainsi que les capacités des partenaires en ce qui concerne la mise en œuvre des projets. Cet aspect est particulièrement important pour garantir la durabilité des projets;
 - c) améliorer le suivi du respect des dispositions des contrats de subvention. Le suivi et les rapports devraient servir à évaluer l'état d'avancement des projets et, s'il y a lieu, les mesures nécessaires devraient être prises à l'égard des contractants;
 - d) lorsque cela est possible, considérant que la durabilité des projets revêt la plus haute importance et conformément aux dispositions régissant la mise en œuvre, mettre en place un système permettant d'évaluer dans quelle mesure il est nécessaire de continuer à apporter une assistance technique aux opérateurs."

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

République centrafricaine - mission militaire de formation

Le Conseil a approuvé un concept de gestion de crise (CMC) pour une éventuelle mission militaire de formation de l'UE en République centrafricaine. Le CMC décrit un processus visant à transformer la mission de conseil militaire en République centrafricaine (EUMAM RCA) en une mission fournissant des conseils stratégiques et une formation opérationnelle.

Liste commune des équipements militaires de l'UE

Le Conseil a adopté une version actualisée de la liste commune des équipements militaires de l'UE, qui sert de référence pour les listes nationales de technologie et d'équipements militaires des États membres. La liste actualisée sera publiée au Journal officiel de l'UE, série C.

Contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires - rapport annuel

Le Conseil a pris note du dix-septième rapport annuel qui définit des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

Le rapport approuvé, élaboré sur la base de contributions de l'ensemble des États membres, sera publié au Journal officiel, série C.